

1958

OPHAVSMAND/NØGLEPERSON

Arts, spectacles

FAKTA

Dokumenttype:
Prisliste

Sprog:
fransk

Dateringsbegrundelse:
Årstal er trykt på kortet.

Afsendersted:
Paris

Afsenderinfo (lakstempel, adresse
m.m.):
Kunsttidsskrift

Arkivplacering:
Aros, Arthur Køpckes Arkiv

DOKUMENTINDHOLD

Trykt kort med oplysninger om priser på annoncer og generelle vilkår.

KILDER TIL
DANSK
KUNSTHISTORIE

NY CARLSBERGFONDET

ARTS Spectacles

le grand hebdomadaire culturel français

*

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

140, Faubourg Saint-Honoré
PARIS-VIII^e

Ely. 21-14, 21-15 - Bal. 32-54



TARIF DE LA PUBLICITÉ AU 1^{er} SEPTEMBRE
1958

KILDER TIL DANSK KUNSTHISTORIE

NY CARLSBERGFONDET

1 ^{re} page : la ligne 6 points 46 mm.....	1.400 francs.
Rubrique : COMMERCIALE	500 francs.
» GALERIES, SPECTACLES, PETITES ANNON., DÉCORATEURS, etc. la ligne	500 francs.
» HAUTE COUTURE, MODE, GASTRONOMIE, etc.....	500 francs.
» Calendriers forfait mensuel (L'insertion se poursuit de mois en mois sauf ordre d'arrêt daté)	3.000 francs.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Tous les textes sont soumis à l'acceptation de la direction, qui se réserve le droit de refuser, sans avoir à motiver sa décision, l'insertion des annonces lui paraissant contraires à l'esprit ou à la tenue du journal.
- Les ordres sont reçus jusqu'au samedi midi pour l'insertion dans le numéro paraissant le mercredi - Les demandes d'épreuves doivent nous parvenir **UNE SEMAINE A L'AVANCE**, faute de quoi, l'insertion sera retardée. La Typographie et le choix des lettres, la disposition des annonces, etc.. restent à notre discrétion, sauf si le client nous remet un modèle composé en caractères usuels.
- Les clichés sont à fournir par le client, en trame 65. - Les frais de composition, de clichage et les droits de reproduction de documents sont à sa charge. La Direction n'est nullement responsable des clichés égarés ou abimés.
- Les taxes nouvelles qui pourraient grever la publicité après l'impression de ce tarif seraient à la charge du client.
- **POUR LES EMBLEMES SPÉCIAUX, LE TARIF EST A FIXER AVEC LE SERVICE PUBLICITÉ.** Les emplacements désignés par les clients ne peuvent être obligatoirement assurés, et la publicité, de quelque nature qu'elle soit, sera placée où la mise en page le permet. Les dates d'insertion, demandées par les clients, peuvent varier sans que les clients prétendent à une indemnité quelconque
- En cas de contestations, seuls les tribunaux de la Seine seront compétents pour trancher.

KØPCKE ARKIVET
AAK NR 106-20